ABOU DABI – Réunion du GAC avec les co-présidents du groupe de travail de la GNSO consacré au PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD (débat sur les CBA et le soutien aux candidats)
Dimanche 29 octobre 2017 – 10h30 à 11h00 GST
ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

THOMAS SCHNEIDER : Bonjour à tous. Nous devons commencer. Je vous prie de bien vouloir prendre place.

Nous avons donc une réunion maintenant avec nos collègues du groupe de travail sur les procédures pour des séries ultérieures de gTLD. Nous avons eu déjà quelques échanges avec eux. Nous avons une nouvelle coprésidente de ce groupe de travail car le coprésident précédent est passé au Conseil d'Administration. Donc bienvenue à l'équipe.

Nous avons donc échangé sur certains éléments, à savoir notamment ce que l'on appelle le soutien aux candidats qui été mis en place pour soutenir les candidatures venant des pays en développement ou de régions ayant des ressources limitées. Un autre élément, ce sont les candidatures communautaires. Nous voulons savoir s'il y a eu des difficultés par rapport à la notion de candidatures communautaires par rapport aux litiges qui ont pu se présenter par le passé. C'est pour cela que le groupe se

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

penche sur ce type de difficultés qu'on a pu rencontrer pour voir si les choses peuvent s'améliorer pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Je vais m'arrêter là.

Je vais passer la parole à l'équipe du groupe de travail.

JEFF NEUMAN : Bonjour, je suis Jeff Neuman. Je suis un des coprésidents de ce groupe PDP sur les procédures pour des séries ultérieures de gTLD. Thomas m'a volé la vedette par rapport à la première annonce que je voulais faire, à savoir qu'on a une nouvelle coprésidente. Comme Thomas l'a dit, le coprésident a été promu en quelque sorte ou a évolué. Peut il vaut mieux dire évoluer car il faut partie maintenant du Conseil d'Administration. On parlait d'Avri Doria.

La coprésidente précédente est maintenant Cheryl Langdon-Orr. Elle a remplacé Avri Doria, Cheryl qu'on connaît très bien au sein de la communauté. Nous nous connaissons depuis très longtemps maintenant. Cheryl a dirigé la piste de travail numéro 4 et maintenant est une des coprésidentes et je suis ravi qu'elle fasse partie de l'équipe et qu'elle partage le travail avec moi. Merci beaucoup Cheryl.

Normalement quand nous nous présentons, avant Avri, maintenant Cheryl et moi-même, nous avions beaucoup d'autres co-leaders dans les différentes pistes de travail. Deux de ces pistes de travail sont représentées ici en la personne de leur co-leader : la piste de travail qui se penche sur le soutien aux candidats mais aussi la piste de travail qui se penche sur toutes les procédures – les guides de candidatures en général, les frais pour pouvoir présenter une candidatures aux nouveaux gTLD et bien d'autres questions. Ces deux personnes de ces pistes de travail sont Christa Taylor et Sarah Bockey à ma droite. Elles dirigent la piste de travail numéro 1. Et nous avons ici les leaders de la piste de travail 3 qui se penche sur un certain nombre de sujets dont les candidatures communautaires mais aussi tout autre type d'objections, le rôle des consultations publiques, comment incorporer l'avis du GAC dans ce processus. Et donc cette équipe est dirigée par Karen Day et Robin Gross.

Je vais donc maintenant leur passer la parole pour parler de la piste de travail numéro 1 qui se penche sur le soutien aux candidats.

CHRISTA TAYLOR : Bonjour. Je vais vous donner un petit peu le contexte. Pendant la première série, il y a eu trois candidatures communautaires

dont seulement une a pu répondre aux exigences établies. Donc nous voulons voir quel était le problème, voir si les critères étaient pertinents, quels ont été les délais. Ensuite, on a pu constater que les efforts n'ont pas été mis en place de manière correcte et il y a eu donc un problème holistique de mise en place de ces efforts.

Nous essayons donc d'aller au-delà de soutien financier pour mettre à disposition des candidats d'autres types de soutien. Ensuite, nous essayons de voir quel est le candidat moyen. Et donc nous voulons savoir comment l'ICANN peut améliorer les activités de sensibilisation auprès de ce type de population, s'il y a des méthodologies qui peuvent être améliorées ; deuxièmement, quels sont les indicateurs qui pourraient bien refléter le succès du programme de soutien aux candidats ; et quels sont donc les changements suggérés au guide de candidatures, comment ils peuvent être compris et quels sont les besoins et les demandes.

JEFF NEUMAN : Merci Christa. Nous avons travaillé sur cette question relative au soutien aux candidats mais je voudrais vous donner un peu de contexte.

Quand nous avons lancé la dernière série de nouveaux gTLD, il était important pour nous en tant que communauté de recevoir les candidatures des pays en développements, des régions moins développées et de promouvoir la connaissance par rapport à cette série de nouveaux gTLD. Nous avons pu identifier des problèmes, des problèmes qui ont trait au manque de candidatures ; donc il s'agit de problèmes financiers parfois, de problèmes de manque de connaissances. Et nous avons donc beaucoup de matériel qui nous permet de mieux comprendre ce programme de soutien aux candidats et comment il a été mis en place.

En 2010 ou 2011, ou peut-être en 2009, un groupe intercommunautaire a été établi pour déterminer des critères pour savoir dans quelles conditions un candidat pouvait être financé ou soutenu au niveau financier par l'ICANN. Donc l'ICANN a créé un fond qui était consacré aux candidats qui seraient éligibles à bénéficier de ce programme de soutien aux candidatures. Et il y a eu des discussions par rapport à la façon d'aider les candidats à bénéficier de ce soutien, non seulement du point de vue financier mais aussi d'autres types de soutien, soutien technique. Ces discussions ont eu lieu mais n'ont pas porté fruit dans la pratique.

Ce que nous voulons faire maintenant, c'est obtenir des commentaires de la communauté, un feedback de la communauté et notamment du GAC qui a été très impliqué dans nos processus pour mieux comprendre ce qui a été bien fait, ce qui n'a pas été bien fait et voir comment nous pouvons nous assurer que les pays en développement puissent déposer leur candidature dans la série ultérieure et qu'il y ait suffisamment de candidatures de ces pays en développement.

Il y a des activités de sensibilisation. C'est un domaine très important pour nous tous, voir comment nous pouvons faire en sorte que ces candidatures des pays en développement puissent être présentées. Nous discutons donc par rapport à ces améliorations qui pourraient être introduites.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Jeff. Il s'agit d'une question extrêmement importante si nous voulons aider l'ICANN à s'assurer qu'il y a des opportunités pour tous au niveau des nouveaux gTLD et que les gens peuvent en profiter indépendamment du fait que ces gens aient des ressources ou pas.

Je pense que maintenant, nous avons une opportunité de travailler à la sensibilisation par rapport à cette question. C'est

très très important mais pour cela, il leur faut nos commentaires. Ils n'ont pas forcément l'expérience, la connaissance. Ce sont les pays qui se sont retrouvés en difficulté pour présenter ces candidatures qui doivent nous faire part de leur retour parce que parfois, l'argent n'est pas le principal problème. Il y a également d'autres difficultés auxquelles ces pays peuvent être confrontés, des difficultés techniques. Et donc nous devons nous assurer de trouver par exemple des moyens de les aider, à voir comment les marchés pourraient être définis pour que les différents nouveaux gTLD puissent fonctionner dans certaines régions, etc.

Il y a des TLD dans des régions qui ont passé par cette première série et l'expérience que l'on peut en tirer est fondamentale. Et les gouvernements peuvent contribuer avec leurs connaissances, avec leurs connaissances par rapport aux différentes régions, par rapport aux différents marchés. Donc les pays peuvent contribuer à tout cela avec leurs connaissances.

Le groupe du GAC sur les régions faiblement desservies a demandé aux membres du GAC de faire part de leur retour sur cette question mais nous n'avons pas reçu beaucoup de commentaires. Je pense que cela va dans l'intérêt de nos pays. Le moment est venu de faire part de nos retours, des

informations dont nous disposons pour que cette nouvelle série puissent tenir compte des difficultés auxquelles ont été confronté les pays en développement et les entreprises au niveau local ; c'est très important. Il ne faut pas rater cette opportunité, autrement, on ne pourra pas se plaindre si les choses ne vont pas bien après.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du GAC pour voir s'ils ont des questions. L'Égypte, Manal.

ÉGYPTE : Merci Thomas et merci à tous les membres du groupe PDP.

J'ai deux commentaires et excusez-moi de mon ignorance. Je ne suis pas très sûre de cela mais est-ce que nous avons essayé de contacter les candidats potentiels qui ont participé au processus mais qui ont décidé de retirer leur candidature pour une raison ou pour une autre ? Car je pense que ces personnes-là ont besoin de soutien. Ce serait intéressant de savoir quel type de soutien serait nécessaire pour... Ont-ils été confrontés à des difficultés financières ? À des difficultés techniques ? Car comme vous l'avez dit, le soutien n'est pas forcément financier. Il peut s'agir d'un soutien technique dont ils ont besoin.

En ce qui concerne les délais, je pense que quand le PDP sera finalisé, je crains qu'une fois que le PDP sera finalisé, la nouvelle série aura déjà commencé. Donc je pense que les délais sont ici un peu serrés et les gens peuvent rater cette opportunité. Ce type de soutien ou de sensibilisation, notamment s'il s'agit du soutien technique, de renforcement de capacités, cela devrait commencer très tôt avant que le projet lui-même démarre.

Et finalement, mon troisième commentaire, il faudrait coordonner avec l'équipe GSE de l'ICANN car ils organisent des webinaires dans leur région et on pourrait peut-être préparer des séminaires en ligne par rapport à cette question qui pourraient aider à identifier différents intérêts dans les différentes régions.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Manal.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou d'autres questions ? L'Iran.

IRAN : Ce n'est pas une question, c'est un commentaire. La question soulevée par Manal indique à quel point les membres du GAC ne

sont pas au courant de ce qui se passe dans ce développement de nouveaux gTLD. Cette question fait l'objet de débat depuis longtemps, comment procéder. Mais il n'y a pas eu de communication. Il faut trouver un moyen de faire en sorte que le GAC puisse se retrouver au devant de la scène.

THOMAS SCHNEIDER : L'Égypte.

ÉGYPTE Est-ce que vous pouvez me préciser de quelle partie de ma question vous parlez ?

IRAN : Vous avez dit par rapport aux candidats, s'il n'a pas l'opportunité de participer, comment la nouvelle série pourrait l'aider à participer et quelle serait la situation si la situation serait semblable à la situation précédente, etc. Tout le processus, voilà.

ÉGYPTE : Merci Kavous. Je pense qu'il y a un malentendu. Nous pouvons en parler après. Je ne crois pas avoir dit ce que vous mentionnez mais on pourra en parler après.

THOMAS SCHNEIDER : Vu le temps qu'il nous reste, nous allons passer à la deuxième partie, à savoir les candidatures communautaires.

Karen, vous voulez commencer avec la diapo ?

KAREN DAY : Dans la piste de travail numéro 3, nous nous sommes penchés sur la question des candidatures communautaires. Nous avons discuté du fait de savoir si l'ICANN va donner, va privilégier les candidatures communautaires dans la nouvelle série. Comment allons-nous définir ce que c'est qu'une communauté ?

Ensuite, nous étudions également les objectifs d'intérêt public en créant le concept de candidatures communautaires. Devons-nous privilégier les communautés par rapport à d'autres groupes ? Quel est l'objectif d'une candidature communautaire dans le cadre du programme des nouveaux gTLD. Diapo suivante s'il vous plaît.

Dans le cadre de cette discussion, nous avons essayé de définir ce que c'est qu'une communauté. Et la définition à laquelle nous sommes arrivés ou sur laquelle nous travaillons maintenant, c'est qu'une communauté est un groupe de personnes défini de

longue date et structuré, une communauté qui peut comporter des organisations, qui partage un certain nombre d'attributs sociaux, géographiques et cultures et qui sont réunis et définis comme une communauté en fonction de leurs objectifs et de leurs actions. Ces communautés ont un ensemble de mécanismes qui définissent leurs processus et qui les rendent responsables vis-à-vis de cette même communauté.

Alors est-ce que ce privilège que l'on veut accorder aux communautés peut impliquer un désavantage pour les communautés qui commencent leurs activités sur internet ? Est-ce qu'il y a des communautés de banques par exemple ? Et-ce que cela doit être vraiment privilégié au sein du programme ?

Nous utilisons pour information le rapport qui a été fait par la Commission européenne sur les droits de l'homme dans les candidatures communautaires, vous pouvez le lire aussi. Mais voici un petit peu les questions sur lesquelles nous travaillons lorsque nous considérons les candidatures communautaires dans le cadre des nouvelles séries de nouveaux gTLD. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Merci de ces questions qui sont tout à fait pertinentes. Une dernière question : quel est le calendrier de ce travail lorsque vous dites que vous attendez des retours par rapport à cela ? Pour avoir une idée, quel est le calendrier s'il y en a un ? Quelles sont les prochaines étapes ? Comment devrions-nous travailler ?

JEFF NEUMAN : Merci de cette question Thomas. Le calendrier sur lequel nous travaillons maintenant est le suivant ; nous espérons pouvoir publier un rapport initial. Ce rapport initial devrait être publié après la prochaine réunion de l'ICANN, au mois d'avril 2018 probablement. Dans ce rapport, nous allons donc chercher des commentaires et recommandations de la communauté et nous espérons pouvoir finaliser tous les rapports sur toutes ces questions à l'exception de la piste de travail numéro 5. L'objectif donc est de finaliser le travail le quatrième trimestre 2018.

THOMAS SCHNEIDER : Royaume-Uni s'il vous plaît.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup d'avoir présenté cette partie de l'ordre du jour. Pour ce qui est de ce domaine en particulier – un domaine d'inquiétudes pour nous à cause du manque de définition – je pense que c'est un travail très utile que vous faites, c'est un point de départ très utile car nous avons le sentiment qu'un grand nombre des problèmes que l'on a vu apparaître au moment de mettre en place la priorité des candidatures communautaires vient du fait qu'il n'y a pas une définition claire de ce que c'est, une communauté. Et donc ce que vous proposez est un bon début. Bien sûr, nous avons besoin d'un peu de temps pour examiner cette question mais nous sommes prêts à le faire.

Et vous avez soulevé une question par rapport à certaines communautés. Vous avez parlé de la communauté des banques mais il y a en à d'autres, d'autres secteurs commerciaux par exemple. Si on parle de l'industrie de la création, nous avons des opportunités pour des organes qui représentent beaucoup d'intérêts : des développeurs de droits d'auteur, les titulaires de droits d'auteur. Je pense par exemple au secteur de la musique. Il y a un éventail d'intérêts qui pourraient donc être intéressés à posséder un nom de domaine. Sont-ils éligibles pour être considérés comme étant des communautés ? Je pense que ce sont de questions pertinentes.

Et cela nous renvoie à la question de la définition, bien entendu, que nous retrouvons sur le premier paragraphe : des personnes qui partagent une culture, une géographie ou d'autres attributs sociaux. On peut penser à ce moment-là à des communautés d'acteurs par exemple dans le secteur des médias ou dans le secteur de finances. Il s'agit donc d'un exemple intéressant pour ce qui est des questions.

Comme je l'ai dit dans notre rapport quand j'ai parlé des considérations concernant l'histoire du GAC en matière de candidatures communautaires, le GAC n'a pas eu vraiment l'occasion de se pencher en profondeur sur cette question et de revoir des définitions comme celle que vous nous présentez. Je pense donc – je répète – c'est un début très intéressant et très utile.

À travers l'histoire de la série qui a été lancée en 2012, nous avons eu connaissance de problèmes qui se sont présentés par rapport à la façon dont ces candidatures communautaires ont été évaluées, les processus qui ont été mis en place, la façon dont les évaluations ont été menées car il y a eu des défaillances et des incohérence par rapport aux décision qui ont été prises concernant les candidatures communautaires ; il y a eu beaucoup de problèmes. Et le GAC, à plusieurs reprises, a

enregistré ces préoccupations par rapport à cela dans ses avis au Conseil d'Administration. Nous espérons donc voir les progrès que le PDP fera dans ce domaine.

Et ensuite, un autre élément important, c'est qu'en plus du processus qui est établi dans le guide de candidatures, nous avons eu l'occasion, l'opportunité de voir qu'il y a eu des candidatures en litiges et qui ont pu résoudre ces litiges par le biais d'autres processus ou bien des candidatures qui n'ont pas pu aboutir malgré la mise en place des processus qui étaient prévus dans le guide de candidatures. Donc je pense que ces sont des aspect dont il faudrait tenir compte au moment de se pencher sur cette question.

Donc j'espère que mes commentaires seront utiles. Je voulais tout simplement attirer votre attention sur ce type de questions et nous sommes prêts à contribuer au travail de ce groupe PDP pour nous assurer que les problèmes auxquels nous avons été confrontés lors de cette série ne vont pas se reproduire dans des séries ultérieures au niveau de l'étape de mise en place. Il y a encore beaucoup de travail à faire. Voilà mon commentaire et j'espère que ce sera utile.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Mark.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, d'autres questions, d'autres idées que vous voudriez mentionner ?

SUISSE : Merci beaucoup. Merci de votre participation à cette séance. Je vous demande de m'excuser d'être arrivé en retard à ce débat sur la question des candidatures communautaires.

Je suis pour ce que Mark a dit.

Je voudrais aussi signaler le point suivant. Pour les cas où l'on a identifié un désaccord entre ce qui a été signalé auparavant dans notre avis au GAC, la question du PDP de la GNSO mais d'autres questions qui ne concernent pas l'avis du GAC mais qui ont été incluses dans le rapport du Conseil de l'Europe dont vous êtes au courant et que vous pouvez [inintelligible] consulter, il s'agit d'un effort de diffusion cohérent aussi avec les recommandations du groupe de travail conjoint du GAC et de la GNSO.

Il va falloir probablement éviter de continuer à avancer à d'autres étapes du processus au cas où il y aurait des désaccords qui pourraient bloquer une prise de décision de la

part du Conseil d'Administration. Au cas où il y aura un désaccord possible, je vous prie de nous le faire savoir pour que nous puissions voir comment travailler sur le consensus.

THOMAS SCHNEIDER : Jeff, est-ce que vous voulez répondre ?

JEFF NEUMAN : Merci beaucoup Jorge de vos commentaires. Ce qui a nous aider dans l'entre temps, c'est que ce document était vraiment très bon et nous l'avons relu à plusieurs reprises. Il y a beaucoup de recommandations vraiment uniques dans ce document et il y aussi des propositions alternatives.

Quelque chose qui pourrait nous aider autant que faire se peut, c'est de savoir quelles sont les recommandations spécifiques qui ont le soutien du GAC dans son ensemble mais je sais que c'est difficile. Enfin, en tout cas en tant que membres individuels, vous avez au sein du GAC des propositions pour améliorer avec les critères existants tout cela et avoir une première série, une série pour les communautés uniquement ou bien avoir des réunions ou une série où l'on demande le type de chaîne de caractères recherché.

Je crois que c'est une période de quelque 30 ou 60 jours pour que l'on puisse présenter la candidature. S'il y a une communauté et que cette candidature a la priorité au moment de la présentation, ce que je veux dire, c'est qu'il y a une série de recommandations dans ce rapport. C'est une révision très bonne de ce qui est arrivé qui va nous aider à comprendre laquelle ou lesquelles parmi ces propositions sont soutenues par le GAC dans son ensemble ou par des membres.

THOMAS SCHNEIDER : Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Je crois que nous devons dire de quel soutien nous parlons. À vrai dire, il s'agit du rapport du Conseil de l'Europe – celui que j'ai devant les yeux – dont le titre dit qu'il s'agit des candidatures communautaires. Ce rapport n'a pas été considéré par le GAC. Nous avons donné notre soutien à la diffusion de ce rapport entre nous.

Nous savons ce qui est demandé. Et ce que l'on nous demande, c'est que le GAC explique quelles seraient les recommandations pour lesquelles le GAC donnerait son soutien. Nous avons besoin

de temps pour pouvoir en discuter au sein du GAC tel que Thomas l'a dit.

Pour ceux qui ne sont pas familiers de ce rapport, ce rapport a été élaboré par le Conseil de l'Europe. Moi, j'ai fourni ce moyen au Conseil de l'Europe. Il est fort probable que le Conseil de l'Europe sera heureux d'être un canal d'informations pour ce processus en ce qui concerne ce rapport.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, nous avons eu certains débats sur ce rapport mais nous ne sommes parvenus à aucune conclusion sur son contenu. Je recommande fortement sa lecture donc et il est probable que nous allons consacrer un certain temps pour pouvoir voir comment mettre en œuvre ces recommandations. Il faut que nous soyons aussi plus explicites sur les points de vue du GAC dans son ensemble ou de ses membres individuels par rapport à ces recommandations individuelles.

Un commentaire personnel sur la base de mon expérience. Vers 2008, 2009, 2010, il y a eu un débat très important sur une solution pouvant s'appliquer à tout et enfin appliqué à différentes sortes de TLD. À l'époque, on parlait de la création de catégories de différents gTLD parce que cela permettrait à

différents groupes de se présenter. Et l'on a dit que cela impliquerait des risques.

L'on a demandé au GAC de donner son avis, l'on a demandé à l'ICANN de tenir compte de la possibilité de création de ces catégories. Et l'on a décidé qu'il ne devrait pas y avoir autant de catégories, même si dans le guide de candidatures il y a différents éléments s'appliquant aux catégories comme par exemple les communautés, les noms géographiques les TLD concernant les marques. Mais bien sûr, il y a des raisons pour et des raisons contre tout cela parce qu'il n'est pas facile de décider qui décide de la catégorie à appliquer à un TLD, si c'est le candidat ou si c'est l'ICANN qui en décide parce qu'il est probable que l'on puisse appartenir à une catégorie et avoir certains privilèges. Et c'est l'une des questions que les évaluations de la priorité accordée à la communauté ont dû résoudre, ce qui est difficile à plusieurs égards.

Pour résumer, ce que je veux dire, c'est qu'il semble bien y avoir deux types de communautés. L'une d'elles est celle que nous essayons de présenter dans le premier paragraphe, c'est-à-dire des communautés liées à des éléments, des attributions sociales, culturelles ou géographiques. Par exemple des peuples partageant la même langue, c'est facile à déterminer, cela, ce

qui est différent de la communauté par exemple employant des membres d'une industrie, comme par exemple les banques ou l'industrie hôtelière. Et cela vaut peut-être la peine de de s'y arrêter parce que les contextes sont différents, les ressources financières sont différentes et les risques d'abus ou d'usages malveillants sont différents, les modèles d'affaires sont différents. Il faudra fort probablement donc définir ces deux types de communautés, l'une d'elles basée sur des critères sociaux, géographiques ou culturels et une autre qui pourrait être plutôt liée à une notion des intérêts publics ou des intérêts financiers.

Il faut dire aussi que les communautés économiques ou les communautés industrielles, pour ces cas particuliers, le TLD pourrait ne pas avoir d'objectifs commerciaux mais le TLD est appliqué à notre type de communautés. Il faudrait peut-être redéfinir ces définitions et fournir un cadre aux privilèges qui seront accordés à cet égard parce qu'il ne faut pas qu'ils soient exactement les mêmes. Et je ne parle pas que de l'argent ; je parle d'un cadre général. C'est quelque chose que j'ai apprise au cours de ces années de débats : quels sont les types de communautés et la valeur publique du soutien accordé à ces communautés en particulier qui n'ont pas l'occasion de faire une concurrence, d'être en concurrence pendant un processus

d'enchères. Et je crois que c'est l'origine de tout cela il me semble.

C'est qu'il y a des priorités accordées à la communauté. Il faut accorder ces priorités pour les cas où elles ne peuvent pas concurrencer au point de vue économique d'autres entités dans des processus d'enchères ou bien quand ces communautés ont un intérêt public clair et qu'elles peuvent prouver pour créer des espaces pour la participation des gens dans un espace particulier.

Il faudra assurément analyser les intentions et les bénéfices qui sous-tendent toutes ces questions.

Il me semble que nous avons dépassé le temps qui nous a été attribué. Je vous remercie de votre patience et de votre écoute.

Maintenant, nous écoutons le représentant de la Suisse.

SUISSE : Merci et excusez-moi d'interrompre encore une fois mais nous devons être efficaces, opérationnels. Il faudrait voir comment le GAC pourrait se rendre utile si nous pouvions avoir le point de vue actuel et l'état de ce PDP. Si c'est le cas, nous pourrions faire l'analyse de tout cet aspect pendant la période intersessions et

ces commentaires seront faits par des pays qui connaissent le rapport du Conseil de l'Europe et il y a d'autres pays qui pourraient être au courant d'autres points de vue. Mais ceci va nous permettre de travailler de manière plus agile pour l'échange d'idées en ce sens-là.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup de cette suggestion. Le GAC continuera le débat sur ce thème. Il est fort probable que nous attribuerons un certain temps à cela.

Bien sûr, nous aimerions bien que vous restiez mais il est fort probable que vous ayez d'autres questions urgentes donc c'est à vous de décider.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]